

Rapport de la Commission technique

Réponse de la Municipalité au postulat de M. Pascal Riesen, en collaboration avec Mme Anik Freuler, M. Samuel Freuler et consorts intitulé « Pour un parc d'ébattement pour chiens à Gland »

Gland, le 27 mars 2024

Monsieur le président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La Commission technique chargée d'étudier la réponse municipale au postulat de M. Pascal Riesen, en collaboration avec Mme Anik Freuler, M. Samuel Freuler et consorts intitulé « Pour un parc d'ébattement pour chiens à Gland », composée de :

Mme Katia Annen	GdG; 1 ^{er} membre et rapporteur
Mme Anik Freuler	GdG
M. Roger Hemberger	PLR
Mme Stéphanie Larrivé	PS-Les Verts-POP
M. Pascal Riesen	UDC

s'est réunie le mardi 26 mars 2024 à 18h30, en présence de Madame la Municipale Christelle Giraud-Nydegger, ainsi que de M. Ranfiss Trujillo, Chef de Service du SIE.

Remerciements

Les membres de la Commission remercient les personnes précitées pour la qualité des informations fournies, leur disponibilité ainsi que les réponses apportées à leurs questions.

Préambule

La municipalité remercie les postulants pour ce préavis et confirme sa position en soutien à l'idée d'un parc à chiens pour notre commune.

Gland compte un peu plus de 800 chiens qui doivent se défouler.

Ce projet peut être perçu comme une plus-value pour notre commune, notamment comme faisant partie des améliorations de la qualité de vie, du besoin de rencontre et sociabilisation des chiens mais aussi de leur propriétaire.

Exposé – Emplacement :

La parcelle 91 a été choisie selon plusieurs critères de disponibilité et de centralité, tout en attachant une attention particulière aux éventuelles nuisances qu'une concentration canine puisse représenter pour les éventuels habitants aux alentours.

Ainsi, cette parcelle de Montoly a l'avantage d'être un lieu intégré au milieu urbain, accessible en voiture et avec un parking, tout en étant suffisamment éloignée des habitations.

Si la municipalité espère que les usagers se rendent à ce parc à pied, tout en étant conscient pour les plus éloignés d'entre eux, ils s'y rendront certainement en voiture. À noter également que l'asphalte étant très chaud pour les coussinets des chiens l'été, il se peut que les maîtres décident de venir en voiture à cette période-là.

Alternatives :

Mme Giraud Nydegger souligne les limitations de surfaces disponibles auxquelles la municipalité doit faire face pour pouvoir répondre positivement à un tel projet.

La croissance de notre Commune nécessite un soin particulier dont l'attribution des parcelles vertes disponibles à la réalisation de tout projets de constructions futurs.

La question sur les alternatives de lieux a tout de même été étudiée : par exemple la parcelle entre la Cité Ouest et la forêt ; cependant son accessibilité peut poser des problèmes notamment au niveau du stationnement, le lieu est plus décentralisé et le terrain proche de l'autoroute et des immeubles d'habitation, certainement moins adéquat.

Le terrain autour du bunker (qui se trouve vers les places de stationnement du refuge -et du golf) est géré par pro Natura, cette alternative n'est pas envisageable.

La parcelle 91 a donc été retenue pour une première phase rapide, avec possibilité d'une éventuelle extension sur la partie haute (direction du lac) en phase 2

Informations

Une réalisation en 2 phases

Phase 1 - phase test projetée à août/septembre 2024

Cette phase doit permettre de confirmer la bonne réception et l'usage du parc. Des retours d'utilisateurs seront collectés afin d'adapter les structures en phase 2. Ils se feront auprès de la population par le biais de la plateforme en ligne de la commune (questionnaires), ou via des retours spontanés des citoyens, du suivi des conversations et avis partagés sur les réseaux sociaux. D'autres supports tels que questionnaires manuscrits et sondages sur le terrain sont aussi envisageables. Un projet en lien avec Smart City en quelque sorte.

Monsieur Trujillo nous dit pouvoir bénéficier de coupe de bois d'août et septembre pour la construction des barrières du parc. Des éléments ombragés sont en cours d'évaluation. Le coût de ces travaux rentrera très largement dans le budget de fonctionnement de la commune via le préavis du budget complémentaire.

Phase 2 - horizon 1 à 2 ans - 2026

Cette phase dépend de la phase 1 et fera l'objet d'une intégration dans le plan de développement de Montoly qui sera géré par la personne qui rejoindra la commune le 1^{er} juin en tant que « Gestionnaire de la nature ». Ce projet fera l'objet d'une étude d'une à deux ans.

Gestion du parc

Comportement des usagers :

La municipalité insiste sur le fait que les propriétaires sont responsables de la tenue de leur(s) chien(s) et de la propreté du lieu.

En ce sens, une charte de bon fonctionnement/bonne attitude pourra être affichée afin de s'assurer que chacun adopte les bons comportements en matière de ramassage des déjections et de sociabilisation de leurs animaux.

Les services de la Commune s'en tiendront à la mise en place et entretien des structures du parc, au ramassage des poubelles de collecte des déchets et déjections.

Horaires :

Les horaires d'utilisation seront confirmés au moment de la création de la charte.

Le parc restera ouvert en principe toute l'année, même en cas de manifestation sportive. La cohabitation de tous devrait pouvoir se faire sans souci.

Vœux

Point d'eau :

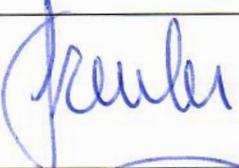
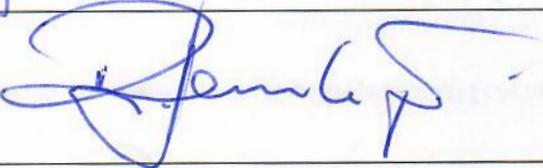
Il n'y a pour le moment pas de point d'eau prévu dans la première phase du parc. M. Trujillo nous explique qu'à court terme ceci n'est pas prévu et suggère d'attendre le projet global pour une éventuelle pose de robinet.

La commission est d'avis qu'un point d'eau fait sens et souhaite que celui-ci puisse être intégré pour la phase 1.

Conclusions

Fondée sur ce qui précède, la Commission technique recommande, à l'unanimité de ses membres, d'accepter la réponse de la Municipalité au postulat de M. Pascal Riesen, en collaboration avec Mme Anik Freuler, M. Samuel Freuler et consorts intitulé « Pour un parc d'ébattement pour chiens à Gland »

Signatures des membres de la Commission

Katia ANNEN, 1 ^{er} membre et rapporteur	
Anik FREULER	
Roger HEMBERGER	
Stéphanie LARRIVE	
Pascal RIESEN	